



UNE DECISION HONTEUSE ET IRRESPONSABLE !

LECORNU ANNONCE LE TRANSFERT DE L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL À L'EPMSM !

Nous apprenons par voie de presse que le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé le transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) ce mercredi 17 juin à Matignon devant un parterre d'élus normands.

Cette décision rompt avec une conception nationale du patrimoine et constitue une véritable mise à mort du Centre des Monuments Nationaux (CMN). Elle porte le coup de grâce à l'ensemble de son réseau et des 110 monuments qui le composent. Parce qu'elle appartient à la Nation toute entière, l'abbaye du Mont-Saint-Michel ne peut devenir le premier acte du démembrement du Centre des monuments nationaux.

Nous condamnons une décision brutale et politicienne, sans écoute des représentants des personnels, sans débat public et sans que les garanties nécessaires aient été apportées aux agents concernés.

Une décision irresponsable et une absurdité économique

Cette décision bouleverse l'équilibre budgétaire du Centre des monuments nationaux dont la santé financière dépend d'un principe de solidarité : la péréquation financière. Elle marque une rupture majeure dans la politique patrimoniale de l'État.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel n'est pas un monument comme les autres. Haut lieu de notre histoire, monument universel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, elle appartient à l'imaginaire collectif de la Nation toute entière. À ce titre, sa place au sein du Centre des monuments nationaux relevait d'une logique simple : les plus grands monuments de France participent à la préservation et à la transmission d'un patrimoine commun qui dépasse les frontières administratives et les intérêts locaux.

Cette décision crée un précédent. Elle substitue progressivement à une vision nationale du patrimoine une logique de fragmentation institutionnelle dont personne ne mesure aujourd'hui les effets.

L'objectif de ce transfert se base sur une prétendue économie alors même qu'il n'existe aucune étude d'impact pour évaluer les conséquences financières, sociales, patrimoniales et organisationnelles de cette décision pour le Centre des monuments nationaux, ses agents et les nombreux monuments dont l'équilibre repose aujourd'hui sur la solidarité du réseau.

En effet, cette décision repose sur plusieurs faux arguments développés à longueur d'articles de presse par les élus normands notamment le président de la région Normandie Hervé Morin, également... président de l'EPMSM ! Ainsi, parmi les arguments avancés par les élus normands et la cour des comptes, le postulat selon lequel les deux établissements généreraient des doublons coûteux est un mauvais exemple puisque les deux établissements ont des périmètres d'action distincts.

Dès lors « la mutualisation et la clarification des compétences¹ » entre les deux entités n'a pas de sens et n'est qu'un faux débat.

¹ Info Ouest France « Gestion du Mont-Saint-Michel : le Premier ministre donne raison aux élus normands » le 17/06/2026

Une prétendue compensation financière pour le CMN

Sébastien Lecornu a également annoncé que le CMN aurait une garantie de compensation financière par le reversement d'une partie des recettes de l'abbaye au CMN (dont le montant et la durée sont inconnus) sauf que le CMN garderait la maîtrise d'ouvrage et les travaux de restauration du monument. Cette obole suffira-t-elle à couvrir l'ambitieux programme de travaux annoncé par la Présidente du CMN à hauteur de 50 millions d'euros ?

À cela s'ajouteraient :

- le « mur d'investissement » de 38 millions d'euros annoncé par l'EPMSM pour couvrir toutes les dépenses liées aux infrastructures aux abords du Mont-Saint-Michel ;
- la compensation de toutes les compétences mutualisées avec les différents services du CMN.

Une décision clientéliste

Depuis de nombreuses années les élus normands n'ont qu'un seul objectif : mettre la main sur le « pactole » des recettes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel... tout en espérant des retombées financières sans pour autant mesurer les coûts et les investissements nécessaires à l'ouverture et à la conservation du monument historique. Cette logique oppose des besoins d'investissement de deux natures : pour les infrastructures et pour le patrimoine. Les investissements en infrastructure sont l'héritage de l'opération de rétablissement du caractère maritime de la baie ; ceux pour le patrimoine sont liés aux bâtiments et espaces historiques propriété de l'Etat et gérés par le CMN (l'abbaye, les remparts etc.).

Plus que jamais, face à une telle décision, mobilisons-nous pour défendre nos emplois, nos missions, nos métiers, le CMN, le service public culturel dans tous les territoires

Dans toute la France, les agents du CMN sont appelés à faire grève et à se mobiliser

Jeudi 18 juin 2026

À Paris, un rassemblement est prévu à l'Hôtel de Sully à partir de 11h00

Le patrimoine national n'est pas à découper !

Le Centre des monuments nationaux doit être préservé !

Paris, le 17 juin 2026